

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

I – COMMISSION GENERALE

« Vivre ensemble à tous les âges » présenté par M. Pierre Hémon et Mme Florence Le Nulzec

M. LE MAIRE : Nous allons commencer cette séance de Commission générale. Nous avons dit, il y a quelques mois, que nous aurions une discussion sur la politique de la Ville en ce qui concerne -je ne sais pas comment il faut les appeler, mais vous allez mieux les définir que moi- les retraités, les personnes âgées. Aujourd'hui les limites sont peut-être un peu plus floues que dans le temps passé. Donc Mme Le Nulzec a accepté de venir nous parler, avec un regard extérieur, de notre action municipale pour nous présenter sa réflexion sur l'évolution de notre société dans les prochaines années. Ensuite Pierre Hémon présentera la politique de la ville. Donc, Pierre, peut-être pouvez-vous présenter Mme Le Nulzec pour que tout le monde puisse la connaître avant qu'elle ne prenne la parole.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Merci, bonjour mes chers Collègues, Mme Le Nulzec, à la droite de M. le Maire, est consultante formatrice spécialisée dans les questions, pour aller vite, d'habitat, de proximité et de vieillissement. Elle va vous présenter un travail qu'elle a fait à partir de nombreux travaux réalisés sur les évolutions du vieillissement par l'Agence d'urbanisme. Et elle le fera beaucoup mieux que moi. Nous vous laissons la parole, Madame Le Nulzec.

Mme LE NULZEC Florence : Je vous remercie. Bonjour à tous. Aujourd'hui, il m'a été demandé d'intervenir pour apporter quelques éléments de cadrage sur la prise en compte du vieillissement dans les politiques publiques locales, et plus particulièrement sur le vieillissement dans l'aire urbaine de Lyon.

En introduction, je voulais préciser que le document présenté aujourd'hui est extrait d'un travail fait avec l'Agence d'urbanisme dans le cadre de l'atlas de l'aire urbaine lyonnaise et pour lequel nous avons contribué, avec l'Observatoire social de Lyon, à une analyse de ce que font aujourd'hui les acteurs publics et privés en terme d'actions face au vieillissement.

Le premier constat que l'on peut faire, c'est que l'on a une faible connaissance de ce qu'est le vieillissement aujourd'hui ; faible connaissance non seulement de ce qu'il est, mais aussi de ses impacts probables, notamment en terme de mode de vie, de politiques publiques, mais aussi d'actions locales.

Le deuxième point en termes de constat, c'est qu'on a une faible prise en compte des phénomènes du vieillissement, dans la politique publique et dans l'action privée. On est encore dans une forme d'action qui est très sectorisée autour d'actions cibles, avec très peu de concertation, de partenariat et de transversalité entre les différentes actions, les différents acteurs et les différentes institutions.

Pour faire court, aujourd'hui, la politique du vieillissement en France est gérée à différents niveaux d'intervention. Une partie de la compétence revient à l'Etat (qui décide les politiques nationales, organise et répartit les moyens sur les territoires) ; une partie à la Région (pour la formation et l'organisation de l'activité hospitalière) ; une partie au Département qui est responsable de la mise en œuvre des politiques en direction des personnes âgées et de la coordination de l'action gérontologique. Enfin, les EPCI ont compétence en matière de transport et de logement, tandis que le plus souvent, les communes assurent la responsabilité partagée de la mise en œuvre. Pour autant, elles n'en ont pas le mandat officiel au sens de compétence obligatoire. Mais dans la réalité, vous êtes en proximité avec les personnes âgées, et c'est donc bien à l'échelle communale que se situe l'action locale.

Ces travaux de l'Agence sont, en fait, une première série d'investigations pour une meilleure connaissance du vieillissement sur l'aire urbaine lyonnaise. Il y a eu d'abord ce

travail pour l'atlas de l'aire urbaine, puis une journée pour présenter ces premiers éléments d'analyse au mois de juillet 2009. Certains d'entre vous y étaient. Cela a permis, effectivement, de balayer la problématique sur l'aire urbaine lyonnaise, mais aussi de faire des comparaisons avec l'agglomération grenobloise et l'agglomération stéphanoise. L'Agence d'urbanisme démarre une série de rencontres à partir du mois d'avril, plutôt avec les acteurs professionnels, pour des échanges sur les différentes thématiques des politiques publiques et la prise en compte du vieillissement dans les politiques publiques. Voilà pour ce propos introductif.

Une des premières questions qui se pose quand on parle des personnes âgées, c'est « qu'est-ce qu'on entend par personnes âgées ? ». D'abord c'est un concept qui évolue ; il évolue en fonction de l'activité, de la dépendance, du handicap, de l'histoire de vie et en fonction d'autres facteurs qui dépendent de chaque individu et qui font que la classification que l'on peut tenter des personnes vieillissantes et des personnes âgées, pose plusieurs questions.

Alors dans le travail qui a été fait avec l'Agence d'urbanisme, les premières investigations sont forcément conduites par l'âge, car c'est la seule information dont on dispose aujourd'hui de façon fiable pour pouvoir analyser ces populations vieillissantes. Cependant, il y a d'autres critères qui rentrent en ligne de compte.

Dans les jeunes retraités, beaucoup sont des actifs ou des semi-actifs, certains sont des actifs bénévoles. A l'inverse quand on va vers un âge plus avancé, la notion d'activité devient de plus en plus ténue et de plus en plus rare.

Le deuxième critère qui rentre en ligne de compte, dans la typologie des personnes âgées, c'est la question du handicap lié au vieillissement, dans la notion de dépendance. En effet, on peut être très dépendant dès 60 ans, on peut ne pas l'être du tout à 90 ans ; et les choses vont se passer différemment pour la personne âgée en fonction de cette notion.

Un troisième aspect, est la question du cadre de vie : si l'on est dans un cadre de vie adapté, on est moins handicapé et donc le vieillissement est plus facile. Si on est dans un cadre de vie qui ne l'est pas, les choses se passent de façon différente, parfois difficile. Dans le cadre de vie, il y a d'une part le logement, c'est la première chose à laquelle on pense, mais il y a aussi tout l'environnement urbain, l'accessibilité au logement, l'accessibilité au quartier, l'accessibilité aux services, que ce soit les commerces ou les services de maintien au domicile.

Et puis il y a un dernier aspect, un peu transversal, qui me semble essentiel de souligner, c'est la question « comment on se sent vieux ou on se perçoit vieux ? » ou « comment est-ce que les gens ou la société nous sentent vieux ou nous perçoivent vieux ? ». Et c'est encore un critère qui, à mon avis est essentiel dans la façon dont on peut définir la personne âgée puisque, là aussi, si on a 80 ans et qu'on ne se sent pas vieux, on a une autre façon de s'inscrire dans la société et dans l'activité de la ville.

Ceci pour apporter quelques éléments de définition de ce que sont aujourd'hui les personnes âgées.

Dans le document, la première carte sur vote gauche permet en fait de visualiser la concentration des personnes âgées en nombre dans l'aire urbaine lyonnaise. Chaque point rouge est l'équivalent de 1.000 personnes âgées de 60 ans et plus. Donc, on voit très clairement que les communes-centres sont celles où aujourd'hui on a plus de public dans ces catégories.

La deuxième carte permet de montrer où se localise l'évolution. Chaque point correspond à +0,25 % par an de croissance du taux de personnes âgées, ce qui veut dire que, si à ce jour les personnes âgées sont essentiellement concentrées sur Lyon et la proche banlieue, l'évolution et la croissance de la population âgée se fait d'abord dans la première couronne.

Donc, c'est là aussi que les évolutions vont avoir lieu dans les prochaines années.

Ajoutons quelques éléments de cadrage sur la façon dont les personnes âgées vivent. Aujourd'hui, il y a une chose essentielle qui, je pense, restera vraie, c'est que les personnes âgées désirent vivre à leur domicile et si possible, y mourir, donc rester le plus longtemps possible à leur domicile, dans leur commune, dans leur quartier. Ils habitent majoritairement à leur domicile (à 95 %), des domiciles qui sont essentiellement en collectif (61 %), pour beaucoup dans les zones denses, et majoritairement propriétaires. On note cependant que plus on avance dans l'âge et plus la part de ceux qui sont locataires, devient importante.

Cela veut dire que des gens quittent la résidence dans laquelle ils ont vécu pendant 40-50 ans pour aller vers le logement locatif en fin de vie, souvent pour se rapprocher des services, du centre ville, de l'hôpital ou de la famille.

Je vais ajouter un point sur ces logements, car il va être nécessaire de s'en préoccuper dans l'avenir. On vient de dire que 95 % des personnes âgées habitent à leur domicile, dans des logements qui, pour la plupart, sont confortables au sens INSEE du terme, c'est-à-dire équipés d'une baignoire ou d'une douche et d'un WC. Cependant cela ne veut pas dire qu'ils sont adaptés au vieillissement et notamment à l'arrivée du handicap. Un gros travail sera à faire dans les années à venir sur l'adaptation, même si dans les constructions neuves, à travers la loi handicap, les choses sont en train de se mettre en place de façon obligatoire. Mais pour tout le parc existant, la question se pose de l'adaptation de la cellule logement et de son accessibilité, et comme je le disais tout à l'heure, de l'accessibilité de la ville et de l'environnement proche de l'espace public notamment.

Le troisième point que je voulais soulever, concerne l'activité des personnes âgées qui, pour beaucoup, restent soit en activité professionnelle partielle, soit en activité bénévole, en participant à la vie économique, notamment à travers l'aide à d'autres personnes plus âgées qu'elles, à la garde des petits-enfants, et également avec tout le travail associatif, soit parce qu'elles sont responsables d'associations, soit parce qu'elles sont bénévoles très investies. A l'échelle nationale, cela représente 8 % des personnes de 60 ans et plus, investies de façon responsable dans une association. C'est donc loin d'être négligeable en termes d'activité.

Quelques mots sur les revenus : on a tendance à dire aujourd'hui que les personnes âgées ont des revenus relativement importants. Cela va changer dans l'avenir et, d'ores et déjà, certaines personnes âgées vivent dans une grande précarité, notamment des personnes isolées, mais aussi des personnes ayant eu des revenus faibles. Aujourd'hui, en France, environ 16 % des personnes âgées vivent avec des revenus inférieurs à 60 % de la moyenne des revenus nationaux, ce qui représente tout de même une part importante.

Quelques éléments sur l'évolution prévisible du nombre de seniors qui va beaucoup augmenter, en particulier pour les grands seniors. Je vais reprendre quelques chiffres pour les 60 ans et plus : en 1999 ceux-ci représentaient 300.000 personnes, en 2030 on imagine qu'on ne sera pas loin de 500.000. Sur ces personnes, les 75 à 84 ans vont passer de 70.000 à 140.000, donc un doublement de cette tranche de population et les 85 ans et plus vont eux aussi doubler, passant de 32.000 à 62.000. Ce sont les projections actuelles. Il semble important de souligner que, depuis des années, les personnes âgées, notamment les très âgées, sont en grande majorité des femmes. Elles représentent aujourd'hui 3 grands seniors sur 4 ; en 2030 elles ne seront plus que 2 sur 3. Là aussi, il y a une évolution importante de la configuration du profil des ménages âgés.

Ce qui va se passer derrière ce phénomène, c'est que l'on va assister à un croisement de la part des personnes dites âgées (60 ans et plus), avec la part des jeunes de moins de 20 ans. Aujourd'hui, nous sommes autour de 18-20 % de personnes âgées selon les territoires, on est plutôt à 25 % de personnes de moins de 20 ans. Le croisement va se faire dans les années 2010-2020, selon les territoires ; c'est envisagé pour 2011 au niveau national, 2012 pour l'aire urbaine lyonnaise, mais à l'échelle territoire infra communautaires, il existe de très grandes différences. A Lyon ce sera plutôt 2027, donc on a un peu de temps ; par contre la première couronne oscille entre 2008 et 2019. Les phénomènes vont donc être un peu différents selon le moment de cette bascule entre les jeunes et les plus âgés.

Quelques éléments sur la mobilité quotidienne qui diminue avec l'âge, tous modes de déplacement confondus. Ce qui est important à souligner c'est que la marche reste un des modes de déplacement majeur des personnes âgées. Jusqu'à 85 ans, on recense plus d'un déplacement à pied quotidien pour les personnes vieillissantes, et même si on passe en dessous de ce seuil d'un seul déplacement par jour pour les personnes de 85 ans et plus, cela reste leur mode de déplacement majoritaire. Une autre chose va évoluer sur la notion de déplacement des personnes vieillissantes, c'est la motorisation : avec la plus grande féminisation du permis de conduire, (beaucoup plus de femmes conduisent) et, d'une manière générale, beaucoup plus de personnes âgées possèdent des véhicules, y compris dans les âges les plus avancés. Ce qui est intéressant sur ce point, c'est de voir que l'on garde malgré cela une grande différence, très manifeste chez les 60 ans et plus, car 45 % des hommes âgés conduisent et disent conduire encore quotidiennement, alors que seulement 20 % des femmes âgées, disent être encore des conductrices régulières. Je pense qu'une part de cette information vient de l'histoire, du fait que ces femmes n'ont pas conduit antérieurement, c'est donc quelque chose qui risque d'évoluer avec le temps.

Sur les transports en commun, on constate une évolution croissante des abonnements aux TCL avec l'âge. Cet accroissement se fait jusqu'à 85 ans. Au-delà de 85 ans, il existe un phénomène curieux : les hommes continuent à être plus nombreux à avoir des abonnements aux transports en commun, et par contre cela diminue pour les femmes. Je n'ai aucun élément d'explication, mais c'est un phénomène curieux qui mériterait probablement d'être creusé.

Quelques éléments, pour finir, sur les besoins de services d'aides diverses à domicile qui augmentent avec l'âge. Ils mobilisent surtout les proches, car les aidants naturels sont souvent des personnes âgées, 75 % sont des femmes -je pense que certaines d'entre vous ne seront pas surprises- dont l'âge oscille entre 50 et 79 ans. Cela veut dire qu'aujourd'hui, ce sont des personnes dites âgées qui accompagnent des plus âgées. Derrière cette question, il y a ce que l'on évoquait tout à l'heure, c'est-à-dire que ce sont des gens encore actifs et non dépendants. Mais il y a aussi autre chose, car ces personnes sont plus en capacité de s'interroger et d'anticiper sur leur propre vieillissement et sur l'adaptation de leur logement, l'adaptation de leur mode de vie. Du coup, ils sont aussi des partenaires possibles pour l'élaboration des politiques publiques et pour la mise en œuvre d'évolutions privées sur la façon d'agir en direction des personnes âgées, et avec elles.

Les aides sont de deux types : aide à la vie quotidienne et soins professionnels. Cela concerne, à 33 %, des personnes très dépendantes. On estime que pour les soins quotidiens pour la toilette, l'alimentation, l'habillement et la préparation des repas, les besoins sont de l'ordre de 30 heures par semaine. Or, on constate que 45 % des personnes dépendantes déclarent une aide inférieure à 21 heures par semaine, ce qui induit, ce que l'on indiquait tout à l'heure, une forte participation des proches, des aidants naturels ou amicaux, dans le quotidien des personnes âgées ayant besoin d'aide. Sur ce phénomène, en vieillissant, la mixité entre l'aide professionnelle et l'aide informelle est de plus en plus importante : on arrive à 58 % pour les 90 ans et plus. Et comme, avec l'évolution en cours, nous aurons de plus en plus de couples âgés, on va voir se multiplier l'aide des conjoints pour les personnes vieillissantes entrant dans la dépendance. Ce qui veut dire que nous devons nous poser la question de « comment mieux accompagner ces aidants ? », puisque l'une des difficultés quand on est au quotidien dans l'aide d'une personne dépendante, c'est « comment faire pour garder du souffle pour continuer à accompagner cette personne ? »

Voilà quelques propos introductifs qui avaient pour objectif de situer des éléments de cadrage. Et pour le reste, j'ai simplement envie de conclure en disant que, pour l'avoir expérimenté sur d'autres agglomérations et le vivre aujourd'hui sur certaines communes de l'agglomération lyonnaise, il me semble que le travail à élaborer aujourd'hui est la question de « comment travailler ensemble avec une diversité d'acteurs qui, déjà dans le champ gérontologique sont extrêmement nombreux et divers, n'ont pas forcément de grandes habitudes de travail collaboratif (même s'ils interviennent tous auprès des personnes âgées) ; alors qu'il va aussi falloir le croiser avec les autres champs, le champ habitat, le champ des transports, le champ des politiques de la planification urbaine, etc... ? » Je pense qu'un grand chantier se dessine devant nous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Madame. Je crois que votre intervention montre bien que lorsque nous parlons « politique des personnes âgées », il ne s'agit pas simplement d'une politique très segmentée mais qu'en fait elle a trait à tous les aspects du développement de la ville. Elle touche l'habitat, les transports, le mode d'urbanisme que l'on peut avoir dans une ville. Donc nous parlons globalement de la ville.

C'est dans ce sens là que nous avons voulu avec Pierre Hémon, définir une politique pour les personnes âgées. Une politique qui n'est pas simplement, évidemment, limitée à un mandat mais qui est en perspective avec l'évolution de la société dans les 20 prochaines années et en particulier, avec ce que vous avez pu faire remarquer, pour l'évolution dans l'aire urbaine de Lyon, à la fois pour ce qui concerne Lyon, le grand Lyon et les développements futurs.

Ce sont ces aspects-là qu'on a essayé de mettre en perspective et qui vont guider pour les 5 prochaines années notre politique pour les personnes âgées pour Lyon.

Ceci étant dit, je vais passer la parole à Pierre Hémon pour présenter les grands axes qui vont être ceux de la politique de la Ville de Lyon pour les personnes âgées en relevant ce que vous avez dit : il y a une segmentation aujourd'hui des compétences extrêmement forte. Ce que nous devons donc réaliser, ce n'est pas simplement définir les choses pour la Ville de Lyon mais les mettre en perspective avec ce que peuvent faire le Conseil général, le Conseil régional, l'Etat et également, la politique de santé, celle par exemple des Hospices Civils de Lyon. Donc c'est tout cela qu'il conviendra de mettre en harmonie au cours des prochaines années.

M. HEMON Pierre : Je vous présente donc le volet Séniors du Projet pour Lyon. Je vais faire un point sur la démarche que nous mettrons en œuvre, une démarche participative. Et ensuite, j'expliquerai les trois principaux axes de la politique :

- favoriser le « bien vieillir » à domicile et dans son quartier,
- conforter la solidarité avec les plus fragiles de nos aînés,
- accompagner la diversification de l'offre d'hébergement.

Vous y verrez, je l'espère, quelques résonnances avec l'exposé que nous a fait Mme Le Nulzec en introduction, que je remercie parce que ce n'est pas toujours facile et je trouve qu'elle a choisi vraiment des chiffres très pertinents qui m'ont parlé.

Concernant la démarche, la méthode : la délégation est en train de monter un projet avec des universitaires, des chercheurs, des associations de personnes âgées, avec les Conseils de quartiers lyonnais pour pouvoir évaluer en continu la politique gérontologique de la Ville. Evaluer en continu et donc aussi, possiblement, redresser certaines choses, s'enrichir d'idées nouvelles, etc...

Juste un exemple, nous avons, hier soir, travaillé avec des étudiants des universités lyonnaises, avec des chercheurs, des psychologues, des géographes qui nous ont présenté des travaux extrêmement intéressants, y compris des choses très pointues sur certains quartiers, comme les 1^{er} et 8^e arrondissements, sur les modes de déplacement des personnes âgées, leur mode de vie, etc... Il y a vraiment, je dirais, une école lyonnaise de gérontologie qui travaille ces questions-là. Ce n'est pas une école avec écrit en gros « école » mais c'est bien évidemment un ensemble d'universitaires, de chercheurs et de professionnels qui s'intéressent beaucoup à ces questions et je crois que nous sommes riches de cela à Lyon. Il faut s'enrichir et s'aider de ces personnes.

L'idée générale consiste à s'appuyer sur ce qu'a déjà proposé l'Organisation Mondiale de la Santé à travers son cadre qui s'appelle « Projet Villes amies des aînés ». C'est avec les groupes de personnes âgées, les associations, sur l'ensemble des domaines de la vie sociale, de la vie culturelle et autres, d'évaluer ce qui se fait et d'avancer ensemble. Cela veut

dire aussi, dans ce cadre, soit intégrer, soit même créer, un réseau national et international, de villes dites « amies des aînés » qui travaillent ensemble, qui font de l'échange de bonnes expériences, de bonnes pratiques. Voilà un point important.

Le deuxième point de la démarche vous a été souligné là-encore, c'est la question des jeunes Seniors. Nous avons des jeunes retraités qui sont aujourd'hui des gens souvent très disponibles même s'ils ont à commencer par s'occuper de leurs parents âgés. Ils sont souvent des chevilles ouvrières importantes de leurs associations, qui œuvrent beaucoup dans la ville pour tout un certain nombre d'activités comme l'aide aux devoirs, comme l'Association « AGIR abcd » qui fait beaucoup de projets, d'aide sur la question de la solidarité internationale. Ce que nous allons commencer à faire, ce sont les rencontrer, les faire connaître, créer des carrefours du volontariat pour permettre que des gens les rejoignent et leur permettre aussi à eux, de mieux se faire connaître, etc... Voilà pour les jeunes Seniors.

Nous allons généraliser à tous les arrondissements les Conseils de gérontologie. Les Conseils de gérontologie existent déjà dans un certain nombre d'arrondissements sous des formes, je dirais, diversifiées. Il ne s'agit pas de normer, d'imposer des formes ou autres mais de faire en sorte que se rencontrent tous les acteurs du champ gérontologique, que ce soit les professionnels du sanitaire, les professionnels du social, de l'accompagnement, de l'aide à domicile, les associations, les institutionnels, les personnels de la Ville, de nos antennes solidarité. Qu'ils se rencontrent, qu'ils échangent, là encore, les bonnes pratiques, la mise en place de réseaux puisque l'on sait que c'est beaucoup par ces échanges, ce réseautage que des solutions se trouvent, que des situations dramatiques se découvrent parfois. Nous avons quelque chose d'important à faire dans ce cadre. C'est aussi essayer de faire rentrer dans ces réseaux, c'est difficile du fait de leurs charges de travail, les médecins libéraux qui dans nos arrondissements, dans nos quartiers, sont ceux peut-être qui connaissent le mieux, très souvent, la population âgée isolée, en difficulté. Il faut vraiment pouvoir travailler avec eux. Nous allons nous appuyer sur ce qui se fait, redynamiser certains Conseils de gérontologie qui se réunissent moins et là où il n'y en a pas, faire en sorte que cela existe sous une forme ou sous une autre. Nous avons déjà bien démarré avec les Adjoints d'arrondissement.

Je vais maintenant passer aux axes.

Le premier axe, c'est favoriser le « bien vieillir » à domicile et dans son quartier. Tout à l'heure, Mme Le Nulzec vous a dit que 95 % des gens, dans l'aire urbaine, voulaient vieillir, voire mourir à domicile. A Lyon, ce sont 97 % de nos aînés de plus de 60 ans qui vivent à domicile. 97 % de 86 000, vous voyez, cela fait quand même beaucoup, plus de 80 000. Le concept « bien vieillir à domicile et dans son quartier » est extrêmement important. Car quand nous parlons de « maintien à domicile », nous ne voulons pas que le maintien à domicile ce soit du confinement à domicile, ce soit du maintien à tout prix à domicile. Notre idée, c'est que ce maintien à domicile permette aux gens de sortir de leur domicile. C'est à travers ce paradoxe-là que je voudrais souligner que la volonté c'est que les gens continuent à vivre dans le quartier, soient chez eux pour pouvoir profiter de la vie du quartier, ce qu'offre le quartier, etc... C'est extrêmement important. Donc là, entre en jeu la question des services, de leur nombre, de leur quantité et de leur qualité et la qualité du lien social.

Pour permettre de bien vieillir à domicile et dans son quartier, je vais essayer de développer rapidement quatre points :

- Le premier, soutenir les associations existantes et encourager la création de nouvelles. Il existe dans nos arrondissements des associations de personnes âgées comme « Bien vieillir dans son quartier » dans le 3^e arrondissement, comme l'association du 8^e « Pause Amitié ». Je ne vais pas citer toutes les associations qui existent, il y en a dans tous les arrondissements. Nous les soutiendrons pour faire en sorte qu'elles se développent et se fassent mieux connaître. Souvent leur activité est de l'auto-support, c'est-à-dire l'entraide entre elles. C'est ce qu'il faut permettre et favoriser mais il faut aussi permettre et favoriser qu'elles se rencontrent car il y a beaucoup d'associations thématiques de personnes âgées qui ne se connaissent pas. Là encore, il faut faire en sorte qu'elles échangent et aussi que de nouvelles associations se créent pour aider les personnes âgées à comprendre que c'est en s'associant qu'on s'entraide et qu'on aide, et qu'on fait mieux ressortir certains besoins, certains désirs.

Ce qui permet aussi de favoriser le bien vieillir à domicile et ce qu'on veut aider c'est l'ensemble des associations d'aide et de maintien à domicile. La Ville les soutient depuis plusieurs années, puisque vous votez régulièrement en Conseil municipal les subventions aux associations de maintien à domicile. Il s'agit bien évidemment de continuer à le faire mais en insistant sur la qualité, c'est-à-dire en différenciant en fonction de la qualité. Cela veut dire et nous avons commencé à le faire, pas seulement financer, participer au financement des heures d'aide ménagère pour les personnes, mais payer aussi les heures de formation pour le personnel de ces associations. Aujourd'hui, tous les professionnels nous le disent et nous savons bien que, pour aider les personnes âgées, pour s'en occuper, il faut un ensemble de qualités humaines et de qualités professionnelles qui font que cela demande de la formation et du suivi. C'est ce que nous voulons soutenir et je dirai privilégier dans le soutien, soutenir d'autant plus celles qui privilégient la qualité.

- L'autre axe, la question des déplacements. Là encore tout à l'heure vous avez vu que les personnes âgées continuaient à se déplacer et c'est bien heureux, le plus longtemps et le plus possible. Mais il reste beaucoup de choses à affiner dans notre Ville parce que, au contraire peut-être, de l'aire urbaine ou hors du « Grand Lyon » où on n'est pas du tout en milieu rural, donc on peut penser que l'on a à disposition un système de transports en commun extrêmement important. Nous avons une toile importante de transports entre métro, bus, tramway, etc. Et bien je dirai qu'il nous faudrait peut-être passer de la toile à la dentelle, c'est-à-dire faire de la dentelle, faire pour tous ces petits parcours que les personnes âgées ne peuvent plus forcément faire seules, de 1 km et même parfois 500 mètres au bout d'un certain âge, qu'elles ont encore envie de faire. Parfois pas grand-chose les en empêchent, nous ne pouvons pas construire une ligne de métro, voire de tram pour tous ces trajets-là bien évidemment. C'est donc à nous de trouver et d'inventer un ensemble de systèmes d'entraide ou autres qui puissent permettre aux personnes âgées ces déplacements-là.

Des expériences ont été faites dans différents quartiers, dans le 3^e arrondissement -M. le Maire est là-, il y a l'expérience du Cyclopousse que nous voudrions là encore relancer et expérimenter. Beaucoup d'autres choses se font. La question qui se pose est très clairement celle des financements si nous voulons faire partout, nous devons travailler sur des partenariats public-privé pour pouvoir développer ces initiatives.

Point suivant : développer les lieux de restauration, professionnaliser le portage de repas à domicile. Le moment du repas, cela peut être un moment de lien social, cela peut être aussi un moment de grande et terrible solitude. Le portage du repas à domicile dans notre Ville existe de différentes manières ; quand on étudie les chiffres, quand on compare, quand nous voyons la population de personnes âgées seules, isolées, dépendantes, nous pouvons nous dire que l'on pourrait très fortement développer ce service en direction des plus isolés de nos concitoyens. C'est ce que nous ferons par un travail important dans ce domaine, pour aider les associations et faire en sorte que les personnes qui ne peuvent pas sortir de chez elles aient non seulement un plateau-repas à domicile, mais aussi de l'accompagnement.

En ce qui concerne les lieux de restauration, nous avons là aussi des restaurants seniors, nous avons cette richesse d'avoir plus de 20 restaurants seniors dans cette ville. Nous voulons les rendre mieux connus de nos aînés, plus attrayants en améliorant la qualité du service. Les faire mieux connaître, de façon à augmenter leur participation, inciter les gens à y aller parce que c'est quelque chose qui, vraiment, si vous y êtes déjà allés, permet le lien social, les rencontres. C'est en tout cas très important. C'est un aspect, mais il s'agit non pas là encore de confiner nos aînés tous ensemble et tout le temps. Ils aiment bien parfois, mais ils aiment aussi participer à la vie collective, à la vie de tous. Donc, il s'agit de faire ce que nous avons commencé à expérimenter, c'est-à-dire labelliser certains restaurants, car nous avons un certain nombre de restaurants qui se proposent d'accueillir des personnes âgées.

Accueillir des personnes âgées, cela veut dire faire particulièrement attention, pas seulement au prix qui est un aspect, mais aussi à l'accueil, à la lumière, à l'espace. Vous savez très bien que si les toilettes sont au quatrième sous-sol et qu'il n'y a pas de rampe, jamais les personnes âgées n'iront dans ce type de restaurant. Il faut permettre qu'il y ait assez d'espace

pour elles et qu'on puisse choisir certains jours certaines choses. Certains restaurateurs aujourd'hui nous le proposent déjà. Donc, nous allons développer ces expérimentations.

En ce qui concerne la vie culturelle et sociale, je dirai que pour la vie culturelle beaucoup a été fait depuis longtemps dans cette ville en direction des seniors -puisque'il y a plus de 40 partenariats avec les institutions culturelles de la Ville-, afin de permettre aux personnes âgées de sortir, de se rendre à des spectacles, à des représentations, à des prix intéressants, parfois à des heures spécifiques. Des associations qui travaillent à les accompagner pour y aller et pour revenir. Nous allons essayer de maintenir cela et de le développer. Nous allons aussi le faire, et nous avons commencé, pour tout ce qui est de l'ordre des sorties.

Vous savez que l'été en particulier, la Ville organise des sorties à la journée, soit au sein même de la Ville en différents endroits, soit à l'extérieur de la Ville pour des voyages d'une journée. Et bien, nous nous sommes dits que pour cette génération qui, pour certains, ont créé et se sont battus pour avoir des congés payés, certains sont nés avec les congés payés, il est quand même assez extraordinaire qu'on trouve des personnes de 90 ans par exemple, qui ne sont pas parties en vacances depuis 20 ans uniquement parce qu'elles n'osent pas, parce qu'elles ne savent pas. Cette année, nous avons proposé à ces personnes de partir une semaine en vacances. Cela a eu immédiatement beaucoup de succès et je peux dire qu'on a eu des retours de gens qui nous disent : cela fait 30 ans que je ne suis pas parti en vacances, je n'osais pas. Et pourquoi elles ont osé, et bien parce que la Ville a fait son travail d'accompagnement, c'est-à-dire qu'elle a sélectionné des destinations, proposé voire accompagné, mais pas du tout payé d'ailleurs à la place des gens. Cet aspect de sécurisation est extrêmement important. Si c'est la Ville, si ce sont les antennes, si ce sont les élus, les mairies qui proposent, qui encadrent, les gens sont en sécurité. Dès cette année, nous allons multiplier par quatre ce type de voyages, je tenais à vous le dire.

Je passe à l'axe suivant, le deuxième axe « conforter la solidarité avec les plus fragiles ». Près de 600.000 personnes âgées dans ce pays vivent en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire perçoivent des aides pour atteindre le minimum vieillesse qui est d'environ 680 €. Nous avons dans notre Ville des gens extrêmement fragiles et démunis, parfois les deux. Il y a des personnes qui n'ont pas forcément des difficultés de revenus mais sont extrêmement isolées, et puis il y a des personnes qui ont la double peine, c'est-à-dire que non seulement elles sont isolées mais en plus elles ont des difficultés importantes de revenus. Elles sont extrêmement seules et ce sont souvent des personnes difficiles à toucher, difficiles à contacter. Alors, nous travaillons sur deux axes avec Sylvie Guillaume et le CCAS ; Sylvie Guillaume a déjà travaillé à remettre en place, à réorienter, à réfléchir sur les aides facultatives de façon à permettre de toucher ces personnes. Plus de 13 % des personnes qui fréquentent les antennes solidarité de la Ville sont des personnes âgées, il faut le savoir. Donc, nous travaillons dans cette direction.

Pour ce qui est d'accroître la prévention contre l'isolement, nous disposons actuellement d'outils et nous disposons d'un fichier, le fichier Canicule. C'est un fichier que nous ne pouvons créer que si les personnes acceptent d'y figurer. Cela représente près d'un millier de personnes. Il permet de les contacter en cas de canicule, de vérifier si elles s'hydratent, si elles sont en bonne santé, sinon on fait intervenir les travailleurs sociaux de la Ville, voire les pompiers. Ce Plan Canicule, nous l'avons paradoxalement déclenché au moment des grands froids fin janvier parce que le phénomène est le même : par grand froid les personnes âgées chauffent trop, elles se déshydratent. Là encore, nous trouvons des gens extrêmement isolés dont c'est le seul coup de fil reçu depuis six mois et plus. Nous trouvons des personnes qui ont vraiment besoin d'aide et d'accompagnement, là aussi nous travaillons avec ces personnes pour relever leurs besoins les plus criants par le biais d'enquêtes. Nous proposons des aides s'il le faut, soit le portage de repas à domicile, puisque certains n'en bénéficient même pas, soit les restaurants seniors, soit des sorties.

Je voudrais vous parler d'une petite chose encore, parce que cela fait partie parfois de certaines choses, dont on a peur d'être fier. Nous avons un foyer qui est le foyer Marc Bloch dans le 7^e arrondissement, qui est aujourd'hui un projet pilote en France, qui est suivi par l'Union Nationale des CCAS, pour le travail remarquable qui est fait dans ce foyer d'accueil de personnes en grande difficulté.

Et je voudrais vous dire que sous le vocable « personnes en grande difficulté », il y a des personnes âgées souffrant de troubles psychiatriques importants et que, si elles n'étaient pas avec nous dans ce foyer, elles seraient certainement dans des conditions beaucoup plus difficiles, en hôpital psychiatrique. Grâce à ce travail, y compris de réseau avec l'hôpital psychiatrique, nous permettons à ces personnes de vivre dans la ville.

Un autre type de personnes en « grande difficulté », est dans ce foyer. Ce sont des personnes qui ont eu une vie complète d'errance, que l'on appelle des SDF, que l'on arrive à stabiliser au moment du grand âge. C'est un travail difficile et remarquable et je tenais à le souligner, et à redire que nous sommes site pilote sur cette question-là.

Ce n'est pas assez dit : nous avons des gens en difficulté dans cette ville : des gens âgés en difficulté, et notre objectif et notre volonté sont de les aider.

Sur le troisième et dernier axe : il s'agit d'accompagner la diversification de l'offre d'hébergement :

- Premier point : l'hébergement collectif qui concerne donc 3 % de nos concitoyens âgés de plus de 60 ans. Nous avons décidé de rénover sur deux mandats toutes les résidences de personnes âgées de la Ville et de faire en sorte de pouvoir développer les places en EHPAD.

Nos résidences pour personnes âgées accueillent environ 1.200 personnes, 1.200 aînés de cette ville. Quand je dis « de cette ville », le propos est un peu abusif, puisque 30 % de nos résidents viennent de l'extérieur de Lyon. Et ce n'est pas du rapprochement familial. Ils viennent à Lyon, parce qu'il y a des places dans les foyers logements de Lyon, mais ce ne sont pas des citoyens habitant Lyon.

Nous allons fermer ou transformer un certain nombre de résidences : 5. Il y en a deux que nous fermons : Bugeaud dans le 6^e, Philomène Magnin dans le 5^e, parce que trop petites, parce qu'aujourd'hui les bâtiments ont 40 ans, qu'il faut complètement les rénover, mais dont la destination restera le logement social.

Il y en a deux que nous allons transformer et expérimenter : la résidence Boileau dans le 3^e arrondissement et Laënnec, dans le 8^e, qui ont pour destination de retourner –entre guillemets- dans le logement social pour personnes âgées. Ce qui permettra, pour ceux qui se souviennent de la norme type J, d'accueillir plus de personnes âgées dans ces deux résidences, puisque l'on pourra là, en accepter au delà du 6^e étage.

Et puis, nous allons expérimenter dans ces résidences et les transformer en « résidence service public ». Expérimenter un certain nombre de services et faire de ces résidences des lieux de vie sur le quartier, qui soient très largement ouvertes sur le quartier, en permettant et en invitant des associations à venir y faire des réunions et pourquoi pas, y installer leur siège. En gardant le restaurant seniors, bien évidemment. En gardant la grande salle de réunions, d'activités et en l'aménageant pour permettre aux associations du quartier, et à d'autres associations d'y faire des animations.

Nous ferons en sorte aussi, qu'il y ait toute une série de services gérés par le CCAS, qui permettent de faire fonctionner et de rendre attrayantes ces résidences. Nous ferons en sorte, bien évidemment aussi, que la sécurité, qui est une vraie demande de nos aînés, soit constamment assurée.

Concernant les EHPAD, juste un mot : si aujourd'hui une personne âgée de la Ville veut entrer dans une résidence pour personnes âgées, elle y entre demain ; entre guillemets, puisqu'il faut le temps de faire le dossier médical et d'organiser son déménagement. Mais je veux dire que demain, elle trouvera une place : il n'y a pas de file d'attente en tant que telle, sauf peut-être si elle veut choisir telle ou telle résidence. Mais aujourd'hui, elle entre.

Si une personne âgée veut entrer aujourd'hui dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la Ville, si elle a de la chance, elle n'attendra que 6 mois, sinon elle va attendre de 1 an à 18 mois. Le manque criant aujourd'hui, ce sont des places en hébergement pour personnes âgées dépendantes. C'est extrêmement important à comprendre, tout ce qui va se développer, ce que vous avez vu par rapport à l'accroissement de la population.

La population des personnes âgées de la Ville de Lyon de plus de 60 ans, va augmenter sur 20 ans –et je ne parle pas de 50 ans, parce que vous allez croire que je veux m'incruster ici !-, mais déjà à 20 ans, on sait que la part des plus de 60 ans va augmenter de 30 %.

Mais, si nous prenons au sein de ces 30 %, la proportion, cela vous a été dit tout à l'heure, des plus de 75 ans, le nombre en valeur absolue des personnes de plus de 75 ans va être multiplié par deux et les plus de 85 ans aussi. C'est dans cette tranche d'âge que nous trouvons les plus dépendants.

Et, même si l'on va vivre de plus en plus longtemps et en bonne forme, le nombre des personnes âgées dépendantes augmentera. Moins vite que le nombre de personnes âgées, mais il augmentera. Il faut là, vraiment, anticiper, prévoir, et c'est ce que nous voulons faire. D'une part, en doublant la capacité de l'EHPAD Marius Bertrand, dans le 4^e arrondissement et d'autre part, en transformant la résidence de personnes âgées Constant, dans le 3^e arrondissement, en un EHPAD.

Je pourrais vous dire aussi que cela répondra à des besoins, y compris des quartiers de la Ville, puisqu'il y aura un accueil temporaire et un accueil de jour. Cela aussi fait résonance à ce qui nous a été dit tout à l'heure : beaucoup plus de personnes âgées, y compris dépendantes resteront chez elles, parfois en couple, puisque les couples dureront beaucoup plus longtemps. En effet, vous avez compris que les hommes vivront plus longtemps, donc les gens vivront plus longtemps en couple.

Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est la question du répit : le besoin de répit sera de plus en plus important. Permettre aux personnes pendant quelques jours d'être soulagées dans la charge quotidienne difficile d'un parent, d'un conjoint dépendant, c'est cela que nous voulons favoriser, y compris en ouvrant des accueils de jour. Douze places s'ouvrent ces jours-ci aux « Balcons de l'Île Barbe », pour des personnes adultes désorientées. Nous espérons en ouvrir bien d'autres dans le mandat.

Je pourrais encore parler très longtemps des résidences, mais je voudrais parler des deux derniers points. Le parcours résidentiel des personnes âgées tout d'abord, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Nous travaillons sur cette question-là avec Louis Lévêque, depuis un certain temps maintenant.

Je vais vous donner un exemple : permettre à des personnes âgées qui le peuvent, de quitter un grand logement, pour un logement plus petit dans le même immeuble. Cela semble extrêmement simple, mais il y a tout un accompagnement psychologique à faire. La plupart du temps, les personnes vont trouver un logement plus petit pour le même prix, voire plus cher que le grand logement. Il faut donc travailler cela, travailler la question du déménagement, avec les élus bien sûr, et les associations, pour soutenir et accompagner ces changements et c'est ce que nous voulons faire. Nous sommes avec toute une série de bailleurs, qui sont prêts aujourd'hui à discuter, sur ces questions et c'est à nous et à la Ville, d'accompagner, d'inciter et de favoriser.

Je terminerai sur un point : il faut diversifier les formes d'habitat pour permettre aux gens de vivre dans la ville. Il y a beaucoup de demandes très différentes, dont des logements adaptés. Travailler cette question, essayer de faire des cahiers des charges, que l'on proposerait aux bailleurs, pour permettre aux gens de rester longtemps chez eux. Deux choses très simples que vous connaissez tous : il faut faire aujourd'hui des douches à l'italienne, pour éviter que les gens glissent tout bêtement, une des principales causes d'entrée dans la dépendance est souvent les chutes. Plein de choses comme cela : développer l'accueil familial,

qui est quasiment inexistant dans notre ville, travailler à l'habitat coopératif, c'est-à-dire des achats de logements, des constructions de logements, de manière collective, coopérative, plusieurs personnes, plusieurs couples.

Nous avons des demandes de co-locations. Quand on parle co-location, on voit « L'auberge espagnole » et les charmants étudiants, les charmantes têtes blondes qui font la fête un peu tard dans la nuit, et un peu moins d'études ! Mais il y a des demandes effectivement, de vivre ensemble de personnes âgées, dans des unités de vie adaptées, c'est-à-dire quelques chambres : quatre, cinq chambres par exemple, et puis une salle à manger commune, une salle de vie commune.

Il y a encore d'autres expérimentations et nous devons les soutenir, inciter. Revenir aux pensions de famille, une animatrice ou un animateur dans un immeuble pour une quinzaine de studios par exemple, une salle commune permettant aux gens d'échanger, de pouvoir vivre ensemble. Avoir aussi une chambre qui puisse servir, pour une infirmière de garde, une garde de nuit collective. Beaucoup de choses à expérimenter ensemble, à soutenir. Nous y travaillerons.

L'objectif, pour résumer en une phrase, c'est de rendre la ville plus agréable à l'ensemble de nos aînés. Si nous la rendons plus agréable à l'ensemble de nos aînés, nous savons que nous la rendrons plus agréable à l'ensemble de nos concitoyens. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Hémon. Donc on voit bien qu'il s'agit d'une politique globale que nous sommes en train de mettre en place, sur laquelle d'ailleurs nous avons fait un certain nombre de progrès au cours de la dernière année, depuis le renouvellement de notre mandat. Donc nous allons essayer de mettre dans les cinq ans à venir, l'ensemble de ces actions sur notre feuille de route.

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je parlerai aujourd'hui plutôt des 35 000 Lyonnais qui ont plus de 75 ans, je ne parlerai pas de ceux qui ont plus de 60 ans parce que même s'ils font partie d'une population vieillissante, à 60 ans, n'est-ce pas Monsieur le Maire, on est encore jeune. Donc je parlerai des plus de 75 ans.

M. LE MAIRE : A qui le dites-vous !

Mme BERTIX VEZA Bernadette : Les plus de 75 ans, nous en avons aujourd'hui, 35 000 à la Ville de Lyon. Donc, c'est quand même un chiffre assez important.

Je suis tout à fait d'accord et je partage l'analyse de Mme Florence Le Nulzec avec un tout petit bémol peut-être, il est vrai que l'Etat, la Région, le Département, la Ville tout le monde touche, et heureusement d'ailleurs, à la problématique de la personne âgée, mais je pense quand même que c'est le Département qui en a la compétence et qui décidera si oui ou non, on pourra créer un EHPAD, si on pourra créer des résidences avec services, et si oui ou non, dans l'avenir, sauf si le Conseil général change dans les années qui viennent, l'APAD continuera à être versée aux personnes âgées les plus démunies. Donc, pour moi, c'est quand même le Conseil général qui, aujourd'hui, a la compétence. A nous, la ville, les communes à prendre les décisions en ce qui concerne le problème des personnes âgées vieillissantes. C'était un point à souligner.

Par contre en ce qui concerne l'analyse de Pierre Hémon, je la partage complètement et je vais revenir sur les propos que vous avez dit, parce qu'il est vrai qu'il faut aider nos aînés. Il faut les aider dans des démarches intelligentes. Il est vrai qu'actuellement la Ville de Lyon a un plan de 18 millions d'euros pour la rénovation des résidences pour personnes âgées suivi d'un plan de 15 millions d'euros pour la construction d'EHPAD. Cet effort d'investissement va dans le bon sens, bien entendu, mais actuellement, en ce qui concerne les EHPAD, comme vous nous le disiez tout à l'heure, les résidences avec services, il y a encore des places disponibles. Mais pourquoi ?

Au sein de notre Groupe, on considère qu'effectivement c'était Louis Pradel qui dans les années 1960 avait créé par le biais de la SAHLMAS, des foyers logements pour des

femmes seules. Donc, c'étaient de petits appartements qui correspondaient aux besoins de l'époque : des femmes seules avec de petits revenus.

Aujourd'hui, ces logements ne correspondent pas aux besoins d'une population vieillissante, de couples et ne correspondent pas non plus aux normes de sécurité qui sont nécessaires pour que ces appartements et pour que ces résidences puissent fonctionner correctement.

Les personnes âgées souhaitent avant tout un logement qui soit adapté non seulement à leur besoin, mais aussi à leurs moyens financiers. La demande porte notamment sur des logements de petite taille, mais accessibles et fonctionnels, comme vous le disiez tout à l'heure, avec des douches à l'italienne, mais aussi, et c'est très important pour les personnes âgées, si elles rentrent dans ces structures, c'est parce qu'elles ont peut être eu un accident de la vie, ou parce qu'elles souffrent énormément d'isolement ; et c'est l'avis des personnes âgées dans des résidences, dans des foyers logements qui est énormément important pour des personnes vieillissantes qui se retrouvent souvent très seules.

Au point de vue des constructions des EHPAD, elles doivent se faire avec un meilleur suivi et une meilleure orientation pour les personnes âgées car les plus démunies et les plus faibles, les plus isolées ne comprennent pas toujours le parcours du combattant qu'il faut faire pour rentrer dans ces établissements. Donc, les associations d'accompagnement, les fonctionnaires, et l'accompagnement que l'on peut avoir auprès d'elles est énorme. J'irai peut être un peu plus loin. Je pense qu'il faudrait peut-être proposer un livre blanc pour leur permettre de mieux comprendre toutes les démarches qu'elles doivent faire et toutes les aides qu'elles pourraient obtenir aussi.

Une petite chose sur laquelle je ne suis pas d'accord. La Ville de Lyon entend également proposer aux seniors, par le biais du CCAS, des services de petits dépannages à domicile. Ce projet va à l'encontre de la recommandation faite par la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, celle du 1^{er} décembre 2008 remise au Préfet, qui préconise que les services agréés d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées puissent accéder aux marchés dans des conditions non discriminatoires et que ces activités sont soumises au droit de la concurrence. Dans de telles conditions, il serait peut-être préférable que la Ville concentre ses efforts sur l'aide aux associations et aux professionnels plutôt que de risquer de se mettre en situation de concurrence déloyale. Il y a tellement de sociétés qui aujourd'hui se créent pour faire de l'aide à domicile, pour faire des services de dépannage aux personnes âgées, laissons-les faire, et laissons cette possibilité de concurrence.

Deux ou trois petites propositions aussi. Vous parliez tout à l'heure des transports. Il est vrai que les personnes vieillissantes ne prennent pratiquement plus leur voiture, la plupart d'entre elles se déplacent à pied. Pour les transports en commun, j'irai peut-être un petit peu plus loin, notre Groupe aussi propose pour les plus démunis que les transports en commun soient gratuits. D'autres communes l'ont fait, pourquoi pas la Ville de Lyon, c'est le moyen de transport le plus facile pour elles, il faudrait que pour les plus démunis ce soit gratuit.

Enfin, nous pensons qu'il serait intéressant de renforcer la fréquentation des animations socioculturelles et de ce fait, proposer au CCAS de Lyon une mise en place d'un système, peut-être de navette municipale, cela permettrait aux personnes âgées de se déplacer plus facilement.

J'aurais encore des choses à dire dans ce domaine là que je connais bien et je voudrais, pour que ces personnes âgées puissent vivre pleinement dans notre commune, penser à elles et je pense que c'est ce qu'elles souhaitent aussi. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Madame Bertrix, Madame Nachury pour 5 minutes !

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, chers Collègues, deux propos liminaires : tout d'abord j'ai préparé cette intervention en début de semaine, il y aura donc quelques résonances avec les propos de Mme Le Nulzec.

D'autre part j'ai pris pour base la conférence de presse, puisque vous avez présenté votre projet « vivre ensemble à tous les âges » à la presse avant d'en débattre avec tous les élus municipaux.

Depuis longtemps nous nous interrogeons, nous vous interrogeons sur la politique sociale municipale en direction des plus âgés des Lyonnais et sollicitons clarté sur les orientations et les actions de cette politique parce que les besoins, les bénéficiaires et donc les priorités évoluent.

Sur le Département, souvent cité et déformé et jamais appelé «à la barre» encore que je voie que l'attitude change un peu, je rappelle qu'il n'a pas une compétence générale Personnes Agées. D'ailleurs, le terme personnes âgées m'interroge, m'étonne un peu parce qu'après tout, chacun d'entre nous est une personne âgée de... Alors il est vrai qu'il y a des définitions officielles. On est âgé à 65 ans, 60 ans quand on est une personne handicapée, et puis j'ai entendu dire aussi que dans l'entreprise, à 45 ans on était un senior.

Le Département a en charge l'aide sociale à l'hébergement, l'allocation dite d'autonomie, la tarification des services habilités à l'aide sociale (ce sont eux qui sollicitent les augmentations) et la coordination gérontologique c'est-à-dire l'accompagnement des Personnes Agées dans leur parcours. Alors nous sommes très modestes, nous le mettons en place du mieux possible : beaucoup de personnes âgées sont accompagnées par leur famille et l'objectif est que l'on puisse trouver dans les Maisons du Rhône un lieu à la fois d'information, d'orientation et de proposition d'actions.

Il y a donc d'autres acteurs, dont la commune qui doit avoir une réelle volonté de construire et gérer une politique Personnes Agées.

Tout à l'heure, vous avez parlé de partenariat, Monsieur le Maire, sachez que le Conseil général a la culture du partenariat.

Sur le sujet de l'hébergement des Personnes Agées qui est principalement traité, tout d'abord nous regrettons :

- une gestion que je qualifierai de distante avec des établissements qu'ils soient RPA ou EHPAD,
- la centralisation des admissions,
- l'absence des provisions pour travaux futurs.

Ensuite sur les chiffres et les projets annoncés lors de la conférence de presse, M. Hémon l'a rappelé, la liste d'attente pour entrer en établissement médicalisé est importante, il a évoqué 130 personnes : le nombre tient-il compte des doubles ou multiples inscriptions dans différentes structures ? De toute façon peu importe, car l'on sait très bien que la Ville de Lyon va voir sa population augmenter et vieillir, donc le sujet est important.

Sur le tarif journalier d'hébergement, il y a quelques hésitations, donc je vous apporte la moyenne tarifaire du Rhône : c'est 47,14 € pour les établissements publics et 52 € pour les établissements associatifs.

Sur l'effectivité des projets : il existe des procédures et des délais notamment s'agissant des établissements médicalisés. Aujourd'hui aucune demande n'est connue des services du Conseil général. Or, je rappelle qu'il y a une liste de classement établie au 1^{er} août 2008, qui sera révisée en juin 2009, et que déjà trois projets hors Lyon sont en cours d'instruction.

Enfin, toujours s'agissant de l'hébergement et ce qui est principal : l'évolution des réponses, nous confirmons notre position. Le maintien à domicile est aujourd'hui largement souhaité et choisi et l'entrée en établissement se fait de plus en plus tard, aujourd'hui 86 ans en moyenne, vraisemblablement à un âge encore plus avancé très rapidement. Donc dans ces circonstances là, c'est souvent pour une structure médicalisée.

Les résidences municipales, qui témoignent d'une ambition de Lyon pour sa population âgée, aujourd'hui logements-foyers, restent néanmoins des équipements nécessaires pour offrir une palette de réponses, avec bien sûr les évolutions qui s'imposent ou s'induisent : sur le nombre de places mais aussi sur l'organisation de services à la personne âgée résidente.

Au delà de l'hébergement, bien d'autres besoins, d'autres difficultés doivent être pris en compte ce qui ne veut pas dire pris en charge directement, exclusivement ou complètement par la Ville. M. Hémon a parlé de profiter de la Ville et il est vrai que l'accès à la vie dans la Cité n'est pas toujours aisée pour les personnes âgées : déplacements, nouveaux modes de vie, nouvelles techniques, activités, accès aux loisirs. Nous aurons sans doute l'occasion de développer ces thèmes.

Pour terminer, parce que derrière les chiffres, derrière les mots, derrière les dispositifs, il y a des personnes qui ont eu un parcours souvent riche, que la vie n'a pas toujours épargné et que nous avons parfois quelques blessures à voir vieillir, il me semble que nous devons nous imposer le respect et l'attention. C'est ainsi que nous construirons, je crois, une politique pour vivre ensemble à tous les âges.

Je vous remercie.

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais remercier Florence Le Nulzec et Pierre Hémon pour les présentations claires et précises qu'ils viennent de nous livrer et qui attestent, pour le second, d'une volonté politique de conduire, pour les prochaines années, une politique publique ambitieuse en direction des personnes âgées.

Ce qui frappe dans ces exposés, c'est la volonté de construire une offre diversifiée, qui soit adaptée aux demandes, aux ressources, aux âges des personnes tant il est vrai que le terme de « senior », pas davantage d'ailleurs que celui de « jeunes », ne recouvre un groupe homogène d'individus. La sociologie française, mais vous l'avez exprimé beaucoup mieux que moi Madame tout à l'heure, montre que non seulement le nombre de personnes âgées est en augmentation, ceci étant lié fort heureusement aux meilleures conditions de santé, mais que leurs façons de vivre sont très hétérogènes. Il est donc important de s'adapter à ces différents modes de vie, choisis ou subis : en couple ou isolé (es) par le veuvage, actifs ou dépendants, en logements privés ou collectifs.

Ce qui interpelle également, à l'audition de ces éléments, c'est la démarche tout à la fois structurée autour de grands objectifs mais en même temps délibérément souple et créative, soucieuse de proximité et d'ouverture. Il faut en effet saluer la recherche manifeste d'une co-construction des actions évoquées avec les partenaires, tant publics, associatifs que privés et surtout, j'insiste là-dessus, avec les personnes elles-mêmes.

Beaucoup d'axes relatifs à l'insertion des personnes âgées dans la ville ont été cités, avec constamment sous-tendue, la notion d'une nécessaire transversalité tant dans l'élaboration que la conduite des actions retenues.

C'est une ambition légitime et à mon sens un gage de réussite. Mais c'est difficile à mettre en œuvre, et j'en sais quelque chose pour rechercher précisément depuis plusieurs années une prise de conscience collective similaire en matière d'insertion des personnes handicapées. Je souhaite donc insister pour qu'effectivement l'ensemble des Collègues adjoints au sein de leurs délégations, mais aussi l'ensemble des services municipaux, acquièrent et mettent en œuvre cette culture de prise en considération systématique des personnes âgées et plus largement des « Personnes à mobilité réduite » dans l'élaboration des projets.

Bien que très complet, l'exposé de M. Hémon n'a naturellement pas pu être exhaustif ou détaillé en tous points. Je me permets donc d'évoquer, en complément, quelques éléments qui me tiennent à cœur ou qui m'ont été signalés comme préoccupant par les groupes de notre Majorité.

Parmi les publics que vous n'avez pas cités, mais pour lesquels certaines actions sont déjà à l'œuvre ou en réflexion, je veux rappeler qu'il nous faut élaborer des solutions de vie dignes pour toutes les personnes âgées, je dis bien « toutes ». En effet, le montant des retraités n'a cessé d'être amputé ces dernières années et les revalorisations ponctuelles et modiques des minima « vieillesse » ne permettent plus à tous nos aînés de vivre décemment.

Qu'on en juge : toutes les associations d'aide aux démunis vous diront qu'elles accueillent de plus en plus souvent des personnes âgées aux distributions de repas gratuits, stigmatisées de choix cruciaux pour certains de nos aînés : manger ou se loger ! Un scandale « moderne ». Nos antennes solidarités font le même constat d'un nombre de plus en plus important de personnes âgées dans des situations financières qui les placent dans une très grande précarité.

Tout nous porte également à mieux agir pour prendre en compte la problématique des personnes SDF vieillissantes, souvent désocialisées et parfois atteintes de pathologies mentales. De la même manière, mais dans un ordre différent, des actions doivent être entreprises pour accompagner l'accès au droit et le vieillissement des populations issues de l'immigration qui ont apporté pendant des dizaines d'années leur force de travail pour la construction de la France des 30 Glorieuses, ces Chibanis que l'on retrouve souvent parmi les plus vulnérables et les plus isolés.

Parmi les « marges de progrès » dans l'accompagnement des personnes et de leurs familles, il y a également à travailler, davantage encore, avec les établissements hospitaliers autour de la question du retour à domicile ou de l'entrée en hébergement collectif des seniors à l'issue d'une hospitalisation. Cela reste souvent un véritable casse-tête pour tous les aidants, malgré la mise en œuvre croissante de partenariats, au demeurant il en existe un entre le CCAS et les Hospices Civils. Sur ce point, la mise en place des Agences Régionales de Santé constitue un espoir d'amélioration du dialogue et de la collaboration entre secteurs sanitaires et médico-sociaux. J'espère que cet espoir ne sera pas déçu par une construction trop technocratique.

Plus généralement, et parce que –vous l'avez souligné- 97 % des personnes de plus de 60 ans vivent à leur domicile, il faut également nous attacher aux problématiques liées au logement et à l'adaptation de celui-ci au vieillissement, vous y avez fait écho :

- c'est effectivement l'accompagnement à l'aménagement du logement en fonction du handicap et de la dépendance ;

- mais c'est également mettre en œuvre, notamment au sein du parc social, des parcours résidentiels qui permettent d'adapter la taille du logement à la situation des personnes et de libérer ainsi des logements de grandes tailles. Ceci peut se faire exclusivement par des mesures incitatives et non pas, comme le prévoit la loi Boutin, par des procédures d'expulsion des locataires.

Je souhaite enfin évoquer un travail de réflexion nécessaire autour des services d'aide ménagère afin que nous puissions davantage objectiver les modalités de notre soutien aux associations qui les portent. Sur cette thématique, certains de mes Collègues sollicitent la constitution d'un groupe de travail. Je partage pour ma part cette demande.

En tout état de cause néanmoins, la collectivité municipale, une fois encore dans ce domaine, ne pourra faire sans ses partenaires naturels et directement compétents en la matière, ni compenser les défaillances, notamment de l'Etat. Or, précisément, les décisions récentes concernant les seniors sont particulièrement inquiétantes. Après un sursaut d'investissement politique et budgétaire à l'issue de la canicule de 2003, la politique du Gouvernement marque, en 2009, un recul que de nombreux acteurs ont récemment dénoncé. Je pense notamment aux déclarations de Pascal Champvert, Président de l'Association des directeurs d'établissement et de services aux personnes âgées, ou celles très vives, de la Fédération Hospitalière de France, qui dénoncent les mesures dévoilées par la circulaire budgétaire en application de la loi de financement de la sécurité sociale de 2009.

Celles-ci auront pour conséquence, dès cette année et avec un effet démultiplicateur sur les années à venir, une réduction importante des moyens en personnels alors même que tous les rapports élaborés sur ce thème, confirment le manque de personnels dans les établissements et les services à domicile. Ces éléments représentent une aberration éthique au regard des personnes âgées et un contresens économique quand le secteur des établissements et services à domicile pourraient créer des centaines d'emplois.

Pour conclure, je veux redire le soutien apporté aux éléments présentés et à la dynamique des propositions qui me semble traduire l'exigence d'élaboration d'une politique modernisée, à l'attention des personnes âgées, de leurs familles et de leurs proches. Toutes les composantes de notre population constituent une chance : la prise en compte des savoirs, des savoirs faire, de l'expérience des aînés est l'ingrédient indispensable pour la construction d'une société apaisée et collaborative, celle qui favorise le vivre ensemble et l'intergénérationnel que nous appelons tous de nos vœux.

M. LE MAIRE : Je vais donner la parole à Pierre Hémon pour quelques éléments de réponse.

M. HEMON Pierre : Je vais répondre en même temps à Mmes Bertrix et Nachury, car pour l'essentiel je crois, sur l'analyse de la situation et sur l'effort à faire et l'attention à porter à nos aînés, nous sommes largement d'accord.

Je n'ai pas prononcé le mot « Conseil général » aujourd'hui. C'est vrai qu'il a la compétence « personnes âgées » et que nous, tout ce que nous faisons relève du facultatif, mais pas dans le sens inutile ou accessoire, mais dans le sens absolument essentiel pour permettre le lien. Il n'y a pas d'opposition, il peut y avoir des complémentarités. Vous dites que le Conseil général est prêt. Il a sans doute fait quelques évolutions sur certains points. Je peux vous dire, mais vous le savez déjà, je connais le vice-président du Conseil général ayant en charge les personnes âgées. Je pense qu'il partage le même souci que nous. Nous avons beaucoup échangé, nous partageons la même intention à ce sujet-là et je crois que nous réfléchissons, ensemble et en bonne entente sur ce qui peut se faire de mieux pour nos aînés. De ce point de vue aussi, cela avance et je ne crois pas qu'il y ait des oppositions notoires. Après, il peut y avoir des calages à faire.

Sur les prix et les chiffres, quand on prend une moyenne des établissements du Rhône, ce n'est pas représentatif de la réalité puisque cela ne prend pas en compte la question du prix du foncier à Lyon par rapport à d'autres villes. Ce n'est pas assez significatif. Sur la question de la demande de maintenir des logements dans les résidences, les demandes de logements plus grands sont en augmentation pour les personnes âgées afin qu'elles puissent vivre en couple, mais aujourd'hui des logements plus grands, et vous en savez quelque chose, cela augmente aussi le prix du logement.

Aujourd'hui, 50 % des résidents, de nos résidences de personnes âgées, ont moins de 1 000 euros de revenus par mois. Près de 30 % relèvent du minimum vieillesse. Donc nous aidons aussi des gens qui ont vraiment de très faibles revenus. Et si nous augmentons les loyers, nous trouverons la clientèle certes, mais nous abandonnerons une partie de notre population envers qui nous avons le plus de devoirs.

Je ne vais pas être technique mais sur la question du passage en CROSS, du projet d'EHPAD, etc... C'est en voie, le dossier se construit, il sera déposé dans les semaines qui viennent pour qu'il puisse passer au CROSS à l'automne. Nous travaillons dans ce sens-là dans de bonnes conditions. Je veux bien y mettre ma main à couper, ou plutôt la main du Directeur Général Adjoint des Services...

(Rires.)

... Non, je ne m'avance pas trop !!! Enfin, quelqu'un de la Majorité !!! Je crois que ça va fonctionner, nous faisons tout pour, dans la bonne entente et effectivement, c'est une question de partenariat, je dirais, à trois avec l'Assurance Maladie et l'Etat. Ce n'est pas toujours

facile dans ce cas-là. Mais je crois que cela fonctionne avec le Conseil Général, vous ne me contredirez pas.

A la question « transport en commun gratuit pour les plus démunis » : je suis pour, je claques des doigts et c'est faitpuisque'aujourd'hui, pour les personnes âgées de plus de 65 ans qui ne sont pas imposables, l'abonnement mensuel est à 4,30 euros. Vous voyez, le problème est peut-être pour ceux qui ont entre 60 et 65 ans... Mais il est de 4,30 euros pour ceux qui sont les plus démunis. Donc le problème est peut-être « moins là » pour ces personnes. Ce que je disais tout à l'heure, c'est comment faire dans la dentelle pour leur permettre ceci ou cela ?

Sur les petits services, il faut en discuter. Il y a des pistes. Il ne s'agit pas de remettre en cause la sacro sainte concurrence, bien évidemment, loin de moi cette idée.

Je crois qu'on peut beaucoup travailler et que pour ce qui est de la proximité, de l'attention et de la non distance vis-à-vis de nos personnes âgées, le travail qui est fait dans nos antennes solidarité, par les personnes du service gérontologie du CCAS est là pour prouver qu'il y a un vrai travail de grande qualité qui est fait. J'en profite d'être ici pour les remercier.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Hémon. Moi, je voudrais simplement constater que sur un sujet qui avait, dans le mandat précédent, quelque fois suscité des débats relativement enflammés, il y a aujourd'hui un consensus entre tous les Groupes du Conseil municipal. Maintenant, il faut mettre, bien évidemment, en forme cette politique qui a été définie par Pierre Hémon et faire en sorte, avec le Conseil général, que nous puissions travailler dans la meilleure harmonie pour celles et ceux qui, dans les années prochaines, auront à faire appel aux services que Pierre Hémon a définis.

En tout cas, moi je veux le remercier pour le travail effectué. Je crois que l'Opposition avait demandé un débat en Commission générale, il est fait aujourd'hui et on s'aperçoit que finalement, il n'y a pas de désaccords fondamentaux sur cette question des personnes âgées dans la ville.

Donc cette séance de Commission générale est terminée et vous allez, si vous le voulez bien, chacun regagnant sa place...

II – SEANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le jeudi 26 mars 2009 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 17 mars 2009 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Pierron Sylvie secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Giovacchini, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, M. Tête, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud.

Absents excusés : Mme Haguenuer, Mme Roure, Mme Frih, M. Helal, M. Turcas, M. Rudigoz, M. Huguet, M. Giordano, Mme Dognin-Sauze, Mme Perrin-Gilbert.

Dépôts de pouvoirs : Mme Hajri, M. Maleski, M. Arrue, Mme Gay, Mme Chevassus Masia, M. Vesco, M. Havard, Mme Faurie-Gauthier, Mme Gleize ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Haguenuer, Mme Roure, Mme Frih, M. Héral, M. Turcas, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Dognin-Sauze, Mme Perrin-Gilbert.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Berra, Mme Bouzerda, Mme Gelas, M. Coulon, Mme Deharo, Mme Fondeur, Mme Psaltopoulos, Mme Perraud, M. Sécheresse, Mme Guillaume ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Balas, Mme Bertrix Veza, M. Bolliet, Mme Brugnera, M. Daclin, M. Flaconnèche, M. Philip, Mme Rabatel, M. Sanhadji, M. Touraine.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 31 mars 2008

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 31 mars 2008.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 16 mars 2009.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Questions écrites du 2^e arrondissement relatives :

a)- au devenir du site Bayard

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Je vous remercie. La première question concerne le devenir du site Bayard. Locaux associatifs, salle de sports, salle municipale ouverte aux familles du quartier, bains douches depuis plus de 40 ans, le 32 bis cours Bayard est un lieu ouvert à tous.

Aujourd'hui, les bains douches sont fermés mais Bayard reste le centre de la vie névralgique de Perrache. En 2008, plus de 44 associations ont ainsi pu pratiquer leurs activités et 65 manifestations familiales ont eu lieu dans des conditions plus ou moins favorables. Je dis « plus ou moins favorables » car cet équipement, de l'avis de tous, est à bout de souffle, il est obsolète : locaux, chaudière, circuits électriques, ascenseur, sont pour la plupart au bord de l'agonie. Les moyens financiers alloués à la Mairie du 2^e arrondissement ne permettant plus d'en assurer l'entretien, nous craignons, à tout moment, une défaillance qui nécessiterait la fermeture du site.

Or, malgré nos nombreuses alertes sur ce sujet, aucun projet concernant Bayard ne figure à votre Plan de mandat. Il est pourtant plus que temps de décider de son avenir. Le site Bayard, doit-il être restauré ? Doit-il être reconstruit ? Les locaux de l'entrée du Marché Gare auraient-ils la capacité à accueillir des salles associatives dignes de ce nom ? Autant de questions auxquelles il est urgent de répondre aujourd'hui.

Nous avons bien conscience que ces choix sont lourds de conséquences, particulièrement en cette période de crise où les financements publics sont rares. Cependant, les techniciens de la Ville affirment que ce bâtiment ne pourra pas en l'état, accueillir du public jusqu'à la fin de ce mandat. Avec la restructuration des bâtiments associatifs privés Sainte-Blandine, une dizaine d'associations supplémentaires doivent trouver de nouveaux locaux. Qu'en sera-t-il si les 44 associations accueillies à Bayard se retrouvent sans toit du jour au lendemain ?

Merci donc, Monsieur le Maire, de nous faire part de vos décisions pour ce site et plus largement, pour l'accueil de la vie associative à la Confluence.

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, Adjointe : Monsieur Broliquier, les bâtiments municipaux du Complexe Bayard accueillent, je vous l'accorde, des activités associatives importantes pour la vie du quartier. Nous le savons tous et j'ai particulièrement conscience qu'il s'agit-là, en effet, d'un outil précieux pour l'action de la mairie d'arrondissement en direction des associations du territoire.

En revanche, Monsieur Broliquier, ces locaux sont en bon état. Certes, ils ne sont pas flamboyants neufs, mais ils sont parfaitement conformes aux normes d'accueil du public en vigueur. Il n'existe donc aucune raison, à ma connaissance, comme à celle des services techniques concernés que vous avez cités, de les fermer d'ici la fin du mandat. Il est vrai, cependant, qu'une partie de la surface est aujourd'hui inexploitée, c'est celle qui concerne le volume précédemment consacré aux bains douches et aux cabines attenantes et que transformer ces locaux en espaces susceptibles d'accueillir des activités associatives, constituerait un projet nouveau qui, je vous le confirme, ne fait pas partie aujourd'hui du Projet pour Lyon, il n'est pas inscrit dans les investissements prévus au cours du mandat. Investissements par ailleurs nombreux dans le 2^e arrondissement s'agissant de la vie associative, par exemple, puisque c'est cela qui vous préoccupe, nous travaillons aujourd'hui à la réalisation d'un nouvel équipement pour la MJC Perrache au cœur de la Confluence, sur un site tout près de la future place nautique.

Je tiens à nouveau à souligner l'importance de ce très beau projet d'équipement socioéducatif, donc le rôle sera justement majeur pour contribuer à la structuration, à l'animation et au développement de la vie associative de tout le 2^e arrondissement. C'est ce rôle de catalyseur des énergies associatives que je souhaite à l'avenir remettre au cœur des

missions de toutes les MJC de Lyon. Le projet pour Lyon et le plan d'investissement présentés récemment au Conseil municipal ont pleinement confirmé ce projet ambitieux dans toutes ses dimensions.

J'ai eu l'occasion de vous dire l'importance pour nous de construire au Confluent un quartier d'avenir pour toute l'agglomération, mais aussi un quartier à dimension humaine qui offre des services publics de proximité qui répondent aux besoins de tous les habitants, et notamment des plus jeunes avec de la culture, des loisirs, une vie associative, des structures éducatives modernes. Je crois qu'avec cette première assurance donnée dans le cadre de la mutation que connaît ce territoire, vous pouvez être relativement rassuré sur la place qu'y tiendront les associations et en tout cas, je veillerai à vos côtés pour que soit prise en compte cette vie associative dans les meilleures conditions.

b)- au réaménagement de la rue Victor Hugo

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Cette question concerne le réaménagement de la rue Victor Hugo parce que c'est un autre sujet sur lequel il y a urgence. Pendant la campagne, nous avons cru comprendre que ce sujet faisait partie de vos priorités, priorités que nous partageons d'ailleurs, aussi quelle n'a pas été notre surprise de voir que dans votre Plan de Mandat il ne restait de cette volonté que des études sans calendrier.

Pourtant, dans votre projet de rallier l'actuel centre Ville à la Confluence, la rue Victor Hugo va constituer un axe majeur qui doit être à la hauteur de notre cœur d'agglomération. Bien plus qu'un lieu de grand passage, la rue Victor Hugo est aussi un des principaux axes commerçants de notre centre Ville et enfin, ne l'oublions pas, c'est aussi un lieu de vie dont les habitants subissent les dégradations au fil du temps. L'état de délabrement actuel de la rue et de la place Ampère appelle donc objectivement des décisions rapides. Nous n'avons plus les moyens, ni le matériel d'ailleurs, pour l'entretenir, nous ne tiendrons pas décevantement le mandat. Il faut accélérer le processus, lancer les études au plus vite pour passer à la phase travaux dans les meilleurs délais.

Je sais que la Presqu'île fait déjà l'objet de projets importants, mais son statut de cœur d'agglomération, qui plus est classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, lui confère un traitement particulier. Faire de Lyon une ville européenne, c'est aussi offrir le meilleur visage de notre cité et un cadre de vie agréable pour ses habitants. Alors Monsieur le Maire, notre question est simple : quels sont vos projets pour Victor Hugo-Ampère, et sur la base de quel calendrier ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Quand on est dans l'Opposition les questions sont toujours simples, les réponses sont forcément un peu plus complexes. Personne ne disconvient que la rue Victor Hugo a mal vieilli, la place Ampère également, et qu'il est nécessaire d'avoir un niveau de requalification important. Quand je dis requalification ce n'est pas du toilettage, il s'agit de reprendre la rue Victor Hugo à peu près avec les mêmes ambitions, les mêmes investissements et la même concertation, le même niveau d'études que lorsqu'a été requalifiée la rue de la République.

Au passage, c'est sous Michel Noir qu'est née l'idée de requalifier la rue Victor Hugo après la requalification de la rue de la République, vous n'y étiez pas, mais cela n'empêche pas d'avoir un peu de mémoire. Ensuite, c'est sous Raymond Barre qu'a été promise cette requalification. Je dois vous dire qu'en ce qui nous concerne, nous nous sommes engagés dans le projet pour Lyon à faire des études, la délibération a été votée le 15 décembre 2008 pour les années 2009-2014, alors vous n'êtes peut-être pas en liaison avec le groupe du Conseil communautaire, mais la question de la requalification de la rue de la République ne concerne pas le Conseil municipal mais, pour l'essentiel, le Conseil communautaire.

Je réponds quand même : donc, il y aura des études, sur le calendrier il n'y aura pas de travaux de requalification pour ce mandat mais il y aura des études qui permettront de lancer la requalification dans le prochain mandat, sachant, vous l'avez rappelé vous-même et vous êtes un maire heureux, je l'ai lu dans le Progrès, que vous bénéficiiez d'investissements

considérables, vous l'avez souligné et je vous en remercie, c'est une honnêteté dont il faut vous rendre grâce.

Je vais être un peu long parce que, évidemment, la liste des espaces requalifiés dans le 2^e arrondissement est tout à fait considérable. Je voulais rappeler la requalification de la place Bellecour...

M. BROLIQUIER Denis : Je vous parlais de la rue Victor Hugo !

M. BUNA Gilles : Oui, mais vous me parlez de la rue Victor Hugo, je vous dis qu'elle fait partie des projets concernant la Communauté urbaine, je vous parle de l'ensemble des espaces publics que nous avons requalifiés, dont certains font partie plus fondamentalement des tâches et des compétences de la Ville de Lyon.

Donc, la place Bellecour : 12 millions d'euros, 6 à la charge de la Ville, je ne vais pas développer le projet de requalification de la place Bellecour simplement pour dire qu'elle se fait par tranche dans le cadre d'un projet d'ensemble, contrairement à ce que j'ai pu lire ici ou là. Mais ce serait trop long de développer le retournement des kiosques, le remplacement des WC, les déplacements des bassins, globalement la conservation et la requalification du patrimoine tout en améliorant, en concertation d'ailleurs, je dois dire, et en bonne intelligence avec vous, le projet de Bellecour.

Il y a aussi la requalification de la place des Jacobins, ce n'est jamais que 7 millions d'euros auxquels il faut rajouter la réfection totale de la fontaine, le problème ne date pas d'aujourd'hui, ni même d'hier, mais plutôt d'avant-hier pour quand même 1,2 million d'euros à la charge de la Ville, le verdissement du Centre d'Echanges de Perrache qui va se poursuivre et puis, vous l'avez dit, vous allez le suivre avec attention mais vous y êtes associé, la requalification des rives de Saône Sud du pont Kitchener à la Confluence, aménagement du parc, ce n'est jamais que 2,5 km qui seront livrés dans ce mandat pour les piétons, pour les rollers, pour les vélos ; c'est aussi la création dans le cadre de la requalification des berges de Saône de l'estacade pour le cheminement piétons, la continuité piétonne et je pense cycliste je ne sais pas, mais en tout cas piétonne ; c'est, avec la destruction du parking Saint-Antoine dans le prochain mandat, la construction d'un nouveau parking mais surtout la possibilité d'une estacade permettant la continuité là également, et puis la requalification ensuite de la place d'Albon et de la place Saint-Nizier. Vous aviez demandé un parking mais je ne crois pas, et nous en étions d'accord place Saint-Nizier, que c'était l'endroit idoine puisque les fouilles archéologiques qui auraient entraîné ce projet auraient été sans doute rédhibitoires pour le parking lui-même.

C'est quand même aussi l'achèvement de la phase 1 du Confluent sur 40 hectares, la place nautique, le parc de Saône, c'est là aussi 2 km sur les quais ; c'est l'engagement de la deuxième phase depuis la rue Casimir Périer jusqu'au Confluent, ce n'est jamais que 24 hectares, une bagatelle ; c'est le secteur Sainte-Blandine avec l'éco-rénovation du quartier et avec une étude qui sera lancée très prochainement, vous êtes associé au Comité d'administration de la SEM ; c'est la requalification du secteur des prisons, de la gendarmerie, du dépôt de bus et du SYTRAL, vous faites des jaloux vous voyez, mais c'est normal.

C'est quand même aussi au niveau des institutionnels, le réaménagement du pavillon Sud de la gare de Perrache, l'ouverture c'est la place des Archives, c'est l'extension de cette place après la requalification et la construction du parking, une place qui ira jusque vers les prisons, ce n'est jamais que 16 millions d'euros rien que pour la création du parking des Archives. Il y a toute une série de travaux sur la voirie, je ne vais pas les énoncer, l'extension de la zone 30, la desserte du port Rambaud avec le prolongement de la navette Presqu'île, les aménagements cyclables pour traiter la discontinuité de la place Carnot. Bref, ce sont les études pour la passerelle du tramway, l'extension et la prolongation du tramway T1 ; c'est la requalification -j'ai vu que vous vous inquiétez, non c'est un habitant vous avez répondu que vous suiviez le dossier et vous avez raison - la requalification de l'Hôtel-Dieu, emblématique certes, je ne pense pas qu'un monument qui soit historique soit susceptible d'être abimé, vous pouvez rassurer celui qui vous interrogeait sur le marché hier ou avant-hier, la revalorisation

des façades, la requalification de la rue Bellecordière, la restitution au public des espaces verts et des places qui se trouvent à l'intérieur, bref vous avez bien de la chance.

M. LE MAIRE : C'est 80 % du budget !

M. BUNA Gilles : Je n'ai pas parlé de la requalification du port Rambaud, de la vocation redonnée à la Sucrière...

M. LE MAIRE : Oh là là, ça fait peur !

M. BUNA Gilles : ... avec un renforcement de l'animation culturelle. Je ne parlerai pas des EHPAD, des équipements de petite enfance, des groupes scolaires, parce que là je vous ferai rougir de honte, par rapport à l'ensemble de vos collègues qui sont dans les autres arrondissements.

Alors, comme vous êtes raisonnable, comme vous êtes associé, vous savez que tout n'est pas possible non plus, personne ici n'est disciple de Marceau Pivert et je voulais vous dire quand même...

M. LE MAIRE : Monsieur Buna, si vous pouvez expliquer en privé à M. Broliquier, qui est Marceau Pivert, cela lui permettra d'élargir sa culture !

M. BUNA Gilles : Cela nous rajeunira ! Nous irons vers les années 36 !

M. BROLIQUIER Denis : Je n'étais pas né !

M. BUNA Gilles : Oui, bien moi non plus !

(Rires.)

M. LE MAIRE : Son slogan c'était : « Que voulons-nous ? Tout ! »

M. BUNA Gilles : Simplement je veux vous dire que, même si vous êtes un homme comblé, tout n'est pas toujours possible et sur la requalification de la rue Victor Hugo, nous l'achevons et lors du prochain mandat, tout sera prêt, les études seront faites dans ce mandat.

Simplement je note une contradiction, un paradoxe : on ne peut pas d'un côté dire : « Il nous faut toujours plus ! », dépenser et investir sur ce territoire encore plus, et ne pas voter les augmentations, même quand elles sont très modérées sur le plan budgétaire.

Alors je sais qu'il y a un célèbre humoriste, qui était par ailleurs un homme politique, qui disait : « Il faut toujours demander moins au contribuable et toujours plus à l'impôt. » On ne sait pas faire ! Mais, je fais appel à votre sens des responsabilités : dans deux ou trois mandats peut-être, vous serez à notre place, et vous saurez qu'il y a un budget, qu'il y a des priorités et que les priorités qui ont été faites en matière d'investissement...

M. LE MAIRE : C'est pour cela que l'on avait mis le vieillissement en première partie !

(Rires.)

M. BUNA Gilles : Que les priorités ont été sur cet arrondissement et sur ce territoire, exceptionnelles, sans doute les plus importantes sur l'ensemble du territoire lyonnais et c'est normal, puisque nous doublons la Presqu'île, puisque nous prolongeons et nous accroissons le rôle de son centre. Maintenant je pense qu'il est de bon ton et de bonne loyauté de reconnaître que vous avez la chance d'habiter un arrondissement et d'être maire d'un arrondissement sur lequel il n'a jamais tant été fait de l'histoire de la Ville de Lyon. Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Broliquier, vous avez peut-être une troisième question ?

M. BROLIQUIER Denis: Oui j'ai une troisième question mais j'ai pris bonne note de cette réponse. Je ne veux pas me lancer ni dans la polémique, ni dans le débat, puisque ce n'est pas le lieu. J'ai pris bonne note que la rue Victor Hugo et sa dégradation n'étaient pas prioritaires pour votre équipe.

c)- aux relations avec la Mairie centrale

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Ma dernière question, Monsieur le Maire s'adresse à vous, puisqu'elle concerne nos relations avec la mairie centrale. Votre confortable réélection en 2008, nous avait fait espérer des relations plus sereines, plus ouvertes, plus à l'écoute de vos arrondissements et notamment du 2^e.

Mais, bien loin de cela, ces relations se sont au contraire, dégradées : nous sommes de plus en plus souvent oubliés, voire exclus des projets qui nous concernent pourtant au premier chef, et à ce sujet les élus d'opposition dans le 2^e arrondissement, ainsi que vos collaborateurs, nous ont demandé du factuel pour étayer notre question : alors, au risque d'être un peu plus long que prévu, du factuel en voilà !

Pour la Confluence d'abord, projet phare de notre cœur d'agglomération, situé je vous le rappelle exclusivement sur le territoire du 2^e arrondissement. A l'exception d'une réunion régulière durant laquelle quelques informations nous sont distillées, le plus souvent après décision, nous ne sommes pas considérés comme partie prenante de ce projet. On apprend par exemple, au détour de l'Assemblée générale du Comité d'Intérêt Local Presqu'île Sud, qu'une étude essentielle va être lancée sur la transparence des voûtes. Cela fait cinq ans que nous la sollicitons ! De même, il nous a fallu attendre votre conférence de presse, pour connaître précisément la philosophie et certains des projets de la ZAC2.

Monsieur le Maire, trouvez-vous normal de placer les élus d'arrondissement sur le même plan que les journalistes ou les associations d'intérêt local ?

C'est pourtant ce que vous avez fait pour le projet Rives de Saône, et ce sera mon deuxième exemple. Les maires des communes concernées, et pas uniquement d'ailleurs le maire du 2^e arrondissement, ont pris connaissance de votre projet une heure avant la conférence de presse.

Autre exemple : la structure Petite Enfance Casimir Périer : il s'agit là d'une crèche, d'une école, d'un centre de loisirs et d'un relais d'assistantes maternelles, destinés aux enfants du quartier, donc un équipement de proximité, d'arrondissement. Et sur ce dossier, nous n'avons pas eu le droit de participer au jury, le jury qui a choisi le projet, ni même d'accéder au dossier d'ailleurs.

Nouvel exemple et pas des moindres : vous avez annoncé l'enfouissement du parking Saint-Antoine à 500 fonctionnaires, avant même de nous en parler. Prévu dans le cadre de l'aménagement des Rives de Saône, ce projet va avoir une incidence capitale sur tout ce secteur. Tant en termes d'aménagement de l'espace public, qu'en termes d'organisation de circulation et même du stationnement. Sans parler de la gestion du chantier, bien sûr, qui comme d'habitude reviendra aux élus de proximité. Dès lors, trouvez-vous normal que les Elus du 2^e, comme du 1^{er} arrondissement d'ailleurs, soient écartés de la réflexion ? Quand comptez-vous nous y associer ? Une fois les appels d'offres lancés ? Les cahiers des charges bouclés ? Ou lors de la concertation auprès des habitants ?

Autre exemple : nous avons appris incidemment, que vous aviez organisé le 11 février dernier, une réunion sur l'évolution de la Presqu'île : comptez-vous, un jour, nous associer à cette réflexion ?

Je pourrais ainsi multiplier les exemples, mais pour ne pas lasser mon auditoire, je vais m'arrêter là. Rétenion d'informations, donc omissions, appelez cela comme vous le

voulez, mais le résultat est exactement le même. Tous ces exemples choisis parmi tant d'autres, résument bien l'ignorance dans laquelle vous nous tenez. A en croire les réflexions de certains de vos amis politiques, dans les autres arrondissements, le 2^e n'est pas le seul à souffrir de cette exclusion.

Mais, cela ne nous décourage pas dans notre mission, bien loin de là. Ne croyez surtout pas que je me lamente, Monsieur le Maire, non, je cherche seulement à mettre au grand jour le véritable visage de votre gouvernance, celui de l'autoritarisme à l'égard des arrondissements et particulièrement du second.

C'est une étrange façon de pratiquer la démocratie. A travers les élus qu'ils ont choisis, ce sont les habitants que vous méprisez. Gouverner Monsieur le Maire, ce n'est pas seulement bâtir, car vous bâtissez et je reconnais que le 2^e arrondissement, en tant que cœur d'agglomération, fait l'objet de grandes mutations, M. Buna nous l'a rappelé tout à l'heure. Mais être Maire, c'est aussi servir et écouter les Lyonnais et les arrondissements sont là pour jouer ce rôle de proximité, faut-il vous le rappeler ? Même si un débat a débuté sur la pertinence de l'échelon « ville », par rapport à l'échelon « arrondissement », un débat porté par la Droite, par le Centre, et même par certains de vos Adjoints, si j'en crois la presse du jour. N'oubliez pas qu'actuellement, c'est la loi PML qui s'applique, dans son texte, comme dans son esprit.

Je sais que M. Touraine doit prendre la parole, mais je souhaiterais que vous, Monsieur le Maire, puissiez aussi répondre à cette question. Comptez-vous passer le reste du mandat à nier le fonctionnement démocratique de notre ville, en ignorant le rôle et l'expertise de proximité des arrondissements ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, chers Collègues, vous avez raison Monsieur Broliquier, de souhaiter les relations les plus sereines, les plus efficaces et constructives, entre mairie centrale et mairies d'arrondissement. Cela est important, pour la qualité du travail effectué, c'est surtout indispensable pour le service rendu aux Lyonnais dans la proximité.

M. Collomb et moi-même avons été, avant vous, vous vous en souvenez probablement, maires d'arrondissement, et nous ne pouvons que connaître et approuver ce désir légitime du respect mutuel, de la possibilité d'action dans le voisinage, tout en maintenant bien sûr la cohésion de la ville, comme le prévoit la loi PML.

C'est pourquoi nous avons œuvré, et les changements sont significatifs, à développer cette démocratie de proximité. Cela a été la mise en place des Conseils de quartier et l'aide à leur animation, dont chaque arrondissement, je crois, se loue actuellement, cela a été la mise en place des réunions avec les maires d'arrondissement, une quarantaine dans le mandat précédent, une depuis le début de ce mandat et une seconde prévue avant l'été.

Dans ces réunions, ce ne sont pas principalement des informations délivrées par la mairie centrale en direction des arrondissements, vous en conviendrez, c'est largement tout autant, des questions posées par tel ou tel arrondissement, qui sont l'objet de réflexions et la recherche, ensemble, de solutions. Ainsi ont pu être abordés l'amélioration des conditions d'accueil dans les mairies d'arrondissements, les améliorations des conditions de voirie et de circulation ainsi que de très nombreux autres sujets.

Je suis toujours à votre écoute, Monsieur Broliquier, pour que nous inscrivions dans une prochaine réunion les sujets qui vous tiennent à cœur.

Parmi les grands enjeux du second arrondissement, vous dénoncez parfois une insuffisance de concertation, mais vous reconnaissez quand même que celle-ci a existé et a permis de répondre aux principales attentes.

Par exemple au niveau de la place des Jacobins, je vous cite : « le projet de réaménagement répond aux usages de la place des Jacobins grâce à une réflexion en amont menée avec les élus de proximité, donc avec votre équipe. »

Vous évoquiez à l'instant la Confluence. Il est vrai qu'il y a un enjeu difficile ici puisqu'à côté des problématiques locales auxquelles vous êtes associé, il est des enjeux d'intérêt global pour la ville, voire même pour l'agglomération. Je n'ai besoin que de citer par exemple le fait qu'il y a le siège de la Région qui viendra ici, qu'il y a le musée du Conseil général et beaucoup d'autres choses qui dépassent le cadre du seul arrondissement.

Les rives de Saône : vous reconnaissez que celles-ci concernent de nombreux arrondissements et même d'autres communes que Lyon. Il importe alors que ce soit au niveau du Grand Lyon pour une bonne part que ceci soit effectué dans la réflexion globale, sinon il n'y aurait pas de cohérence. Je crois qu'ici plus encore que le Maire, c'est le Président du Grand Lyon qui doit piloter les premières réflexions donnant l'orientation générale et alors ensuite chacune des communes et chacun des arrondissements concernés seront bien évidemment concertés pour les modalités d'application de ces aménagements qui vont s'étaler sur plusieurs années bien évidemment.

Les concertations : les concertations sur les modes doux. Reconnaissez qu'elles existent. Les concertations sur le stationnement payant, reconnaissez que vos attentes ont été entendues, même si les choses n'ont pas été aussi vite que vous l'espérez parce qu'il fallait acquérir des horodateurs et respecter diverses modalités administratives. Vos remarques ont été retenues et seront l'objet de votre satisfaction s'agissant de l'extension du stationnement payant dans les conditions que vous avez souhaitées au niveau de la Confluence.

Vous évoquiez la réflexion globale sur la presqu'île. Rassurez-vous, Monsieur Broliquier, il n'est pas dans l'intention du Maire, de la transformer en île. Cela restera une presqu'île. Donc, les réflexions d'aujourd'hui ne sont pas révolutionnaires par rapport aux réflexions d'hier ni celles, j'imagine, de demain, qui visent bien évidemment, à réfléchir à l'évolution d'un secteur qui est central pour toute l'agglomération lyonnaise. Il est au coeur d'une très grande métropole et les activités commerciales, administratives ou culturelles qui s'y déploient, sont importantes pour tous les habitants du 2^e arrondissement, pour l'équipe d'élus du 2^e arrondissement, mais également pour la totalité des Grands Lyonnais qui peuvent y venir régulièrement.

On pourrait multiplier les exemples. Je veux juste en citer deux supplémentaires : votre demande sur une réflexion commune pour les festivités ou événements qui sont déployés sur la place Bellecour. A votre demande, dans le mandat précédent, nous avons créé une Commission dans laquelle nous nous retrouvons, soit tous les deux, soit avec un de vos adjoints, et l'un des adjoints de la Mairie centrale, après que des réflexions aient pu être conduites pour décider ensemble, quelles sont les bonnes opportunités et les moins bonnes en ayant défini selon une charte, quels sont les événements prioritaires. Il peut arriver sur plusieurs dossiers que nous ne soyons pas d'accord, mais nous essayons de trouver, chaque fois que possible un moyen terme. Nous avons tenu compte de vos réflexions quand vous avez indiqué que certains événements étaient d'une durée excessive. Vous avez pu obtenir après plusieurs années, satisfaction, s'agissant des Jeux de Lyon. Pour l'avenir, je continuerai à avoir la même bienveillance pour écouter vos arguments tout en vous demandant aussi d'écouter nos arguments puisque là encore, il s'agit de la Place de Lyon, la place centrale de Lyon à laquelle sont attachés non seulement tous les Grands Lyonnais, mais à laquelle s'attachent aussi des grands événements nationaux ou pilotés parfois par la Préfecture. Et donc nous devons tenir compte de toutes ces demandes sans pour autant les multiplier à l'excès.

Et mon dernier point concerne la communication. Vous avez, je crois, plus que nous n'avons, M. Collomb et moi, la possibilité de vous adresser à la population de proximité. Je crois que c'est légitime, je crois que c'est bien que vous puissiez faire reconnaître votre action, pour que les gens puissent venir à leur mairie d'arrondissement, solliciter tel ou tel information. Reconnaissez qu'en plus du journal d'arrondissement, vous avez la possibilité, grâce à un site Internet, à une lettre d'information que vous diffusez, d'avoir un contact direct avec les habitants sans avoir aucun compte à rendre à la Mairie centrale.

Donc, je ne crois pas que vous puissiez vous sentir privé de liberté, de marge de manœuvre. Oui il y a une limite qui est celle fixée par la loi PML. On peut ensemble, souhaiter la

faire évoluer, c'est une aventure qui s'étalera dans la durée, mais pour autant, reconnaissons que l'on en a déjà appliqué davantage toutes les modalités.

Enfin, il me semble que l'on peut tomber d'accord sur le fait que nous ne sommes qu'au milieu du gué, que l'on peut aller plus loin, que l'on peut faire davantage. Mais comme dans les couples heureux, l'important n'est pas de se regarder l'un l'autre en permanence, mais regarder ensemble vers des objectifs communs. Je vous exhorte donc à ce que nous travaillions ensemble vers des objectifs que nous pouvons nous fixer et qui sont d'un intérêt pour l'ensemble des Lyonnais, ceux du deuxième arrondissement comme ceux des autres arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, donc Monsieur Broliquier, je vous propose tout simplement pour reprendre l'expression de M. Touraine, que nous formions un couple heureux. Et donc, j'y veillerai personnellement, mais comme vous le savez, dans le couple, on est deux, et donc il faut avoir quelquefois des concessions réciproques, de manière à pouvoir continuer à regarder ensemble dans la même direction. Donc, je crois que M. Touraine a largement répondu à votre question.

En tout cas, je dis toujours à mes adjoints, à mes vice-présidents, de travailler avec les membres de l'Opposition comme avec ceux de la Majorité parce que nous travaillons ensemble pour la population au-delà des différences politiques que nous pouvons avoir.

Il se trouve que sur le terrain du deuxième arrondissement, vous avez un certain nombre d'acteurs de la Majorité : Mme Gelas, pour ce qui concerne l'événementiel, M. Roland Bernard, pour ce qui concerne les fleuves et le beau projet des rives de Saône. Je vous invite à travailler avec eux dans une volonté de progresser ensemble, à la fois, comme il a été dit, pour le deuxième arrondissement -mais le deuxième arrondissement dépasse ses limites justement, parce que, comme vous l'avez indiqué il est l'arrondissement central et c'est pour cela qu'aujourd'hui, il cumule autant de projets puisqu'une des priorités de ce mandat est de refaire du cœur de notre ville un cœur qui soit attractif- non pas seulement pour la Ville de Lyon, non pas simplement pour l'agglomération lyonnaise, non pas simplement pour la métropole lyonnaise, mais de manière internationale pour que Lyon devienne une véritable capitale européenne.

Voilà, merci Monsieur Broliquier. Nous allons essayer de nous donner des preuves d'amour dans l'avenir et donc, nous allons travailler ensemble sans aucune difficulté.